



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

ID : 043-214301574-20221021-DEL_2022_0119-DE

SLOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 19 octobre 2022**

Délibération n° 11

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 13 octobre 2022

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
24/10/2022

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY

Absent(e) :

Monsieur Rachid ANBAR

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 23h40

Rédacteur : Rui PIRES MOITA Développement Economique - Affaires Foncières

Objet :	Enquête publique : chemin rural longeant le bâtiment de l'association socio-culturelle des marocains du Puy-en-Velay et chemin Saint-Sébastien
----------------	--

Rapporteur : Ginette VINCENT

I) Désaffectation d'un chemin

Un chemin rural de la commune, longeant le centre socio culturel des Marocains du Puy-en-Velay et descendant jusque dans le lotissement Viallate (voir plan ci-annexé), se trouve en mauvais état et n'est pas emprunté par les riverains. Il n'assure pas sa fonction de voie de passage par le public.

Aussi, il convient de procéder à sa désaffectation. Pour ce faire, l'article L.141-16 du Code Rural et de la Pêche Maritime indique la nécessité d'organiser une enquête publique préalable selon les dispositions des articles R.141-4 à R.141-10 du Code de la Voirie Routière.

II) Déclassement du domaine public du chemin de Saint-Sébastien

Le 4 mars 2022, le Conseil Municipal avait délibéré pour le déclassement du domaine public et la cession du chemin de Saint-Sébastien au profit de Monsieur Jeannenot.

L'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière stipule que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Par conséquent, il y a lieu de procéder également à une enquête publique, organisée selon les dispositions combinées des articles R.141-4 à R.141-10 du Code de la Voirie Routière et du Code des relations entre le public et l'administration.

Il vous est proposé de procéder à une seule enquête publique pour les opérations visées au I) et II).

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 10/10/2022

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 04/10/2022

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place d'une enquête publique relative à la désaffectation du chemin rural de la commune, longeant le centre socio culturel des Marocains du Puy-en-Velay et descendant jusque dans le lotissement Viallate,
- APPROUVE la mise en place d'une enquête publique relative au déclassement du domaine public du Chemin de Saint-Sébastien,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces opérations.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 19 octobre 2022,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 19
octobre 2022